

COMMENTAIRES CFDT

sur les négociations concernant Les nouvelles classifications



La CFDT n'a pas signé l'accord Bigard, Charal, Socopa sur les nouvelles classifications pour les raisons suivantes :

*NÉGOCIATIONS :
BIGARD, CHARAL,
SOCOPA À QUIMPERLÉ*

DÉLÉGATION CFDT

*BRUNO BEUNARDEAU
SOCOPA CHERRÉ
DIDIER VICTOR
SOCOPA LE NEUBOURG
BRUNO BÉGIN
BIGARD VITRY AB
LUDOVIC LE BIHAN
CHARAL CHOLET*

- ▶ La classification ne prend pas en compte les acquis et le parcours professionnel du salarié.
- ▶ Il n'y a pas de reconnaissance de la polyvalence lorsque le salarié occupe également un emploi d'un niveau inférieur.
- ▶ Pas de reconnaissance non plus, lorsque le salarié occupe 2 emplois de même niveau, et qu'il est en « développement ». C'est ce qui se passe le plus souvent !
- ▶ De même, sur le savoir faire, lorsque le salarié est en capacité d'effectuer des remplacements « au pied levé », il n'y a pas de prise en compte de son potentiel.
- ▶ L'instauration d'un pourcentage (entre 20% et 40%) pour occuper un autre emploi est dans ces conditions beaucoup trop restrictif.
- ▶ Pour être reconnu « opérateur multi-métiers », il faut exercer trois métiers. Alors que deux devraient suffire !

Commentaires CFDT

Trop de points nous séparent du projet, même si on peut reconnaître qu'un travail important a été fait en amont, pour répertorier et créer les fiches de l'ensemble des emplois, dans le groupe Bigard, Charal, Socopa.

Le fait qu'il n'y ait pas de véritable entretien avec le salarié laisse entrevoir beaucoup trop de subjectivité dans l'attribution des échelons.

La hiérarchie concernée peut en profiter pour régler quelques comptes !

Aucune formation n'est prévue pour les partenaires sociaux dans les sites.

Ce qui risque de provoquer un certain nombre de désaccords, voire de conflits.

Les élu-e-s CFDT émettent les plus grandes réserves lors de la mise en application de cette classification et pensent que pour la plus grande partie des salariés, cela se fera « à la tête du client ».

Il y aura certainement de l'injustice et de la discrimination !

Le risque est une dégradation du climat social entre les salariés et leur hiérarchie.

Pour toutes ces raisons évoquées, la CFDT n'est pas signataire de ce projet.

Vos élu-e-s CFDT Socopa, La CFDT, des choix, des actes !

